

que l'origine de la redevance s'obscurcissait dans l'esprit des donateurs !

Il n'est pourtant si bonne patience qui ne se lasse, et le peuple commence à se demander s'il n'y a pas *un bout* pour payer.

D'autres, plus avancés, se sont demandé : après tout, pour quoi payons-nous ?

Voilà le grand mot lâché, et c'est de cette simple interrogation que doit découler un mouvement qui ramènera au niveau qu'il convient, au niveau normal, les relations temporelles du clergé et du peuple.

Nous commençons par déclarer que nous ne pouvons, sans un sentiment de douleur qui serait presque du ressentiment, remonter aux sources de l'histoire pour étudier ce qu'a fait de nous le clergé avant et après la conquête.

Il faut que nous y soyons forcé, par l'impudence d'un prédicateur effronté et insulteur, pour remuer la cendre qui devrait couvrir à jamais tant de hontes et de calculs infâmes.

M. Joseph Doutre, dont le grand amour du Canada n'a jamais pu être mis en doute, s'écriait un jour devant le tribunal :

L'Histoire du Canada n'a jamais été écrite sérieusement, surtout ses origines. On sait que notre estimable Garneau a été abreuvé de reproches pour avoir voulu laisser entrevoir quelques lueurs de vérité, et que pour se soustraire à ces déboires, il a mutilé son œuvre dans la seconde édition. Dans un temps où le travail littéraire semble en faveur parmi notre jeunesse, il est bien à désirer que quelque piocheur d'antiquités surgisse au milieu de nous.

Dans les histoires que nous avons, et qui ne sont que des panégyriques copiés les uns sur les autres, on trouve à peine la mention d'un homme qui a laissé de précieux documents pour servir à notre histoire. Michelet, qui a mérité le nom de "photographe de l'histoire", et qui, suspecté par les Jésuites dans ses appréciations, n'a jamais été suspect pour la vérité historique, Michelet parle de Lahontan comme d'un témoin digne de créance sur ce qu'il a observé en Canada de 1683 à 1692. A son retour en Europe, Lahontan publia en Hollande le résultat de ses observations. Or voici quelques-unes de ces observations, et on croirait que ce n'est écrit que d'hier :

" Les prêtres persécutent jusque dans le domestique et l'intérieur des maisons. Ils ont toujours les yeux ouverts sur la conduite des femmes et des filles..... Pour être bien dans leurs papiers, il faut communier tous les mois. Chacun est obligé de donner, à Pâques, un billet à son confesseur. Les prêtres font la guerre aux livres ; il n'y a que les volumes de dévotion qui vont tête levée ; tous les autres sont défendus et condamnés au feu.

" Les gouvernements, politique, civil, ecclésiastique et militaire, ne sont, pour ainsi dire, qu'une même chose en Canada, puisque les procureurs-généraux les plus rusés ont soumis leur autorité à celle des ecclésiastiques. Ceux qui n'ont pas voulu prendre ce parti s'en sont trouvés si mal qu'on les a rappelés, heureusement. J'en pourrais citer plusieurs qui, pour n'avoir pas voulu adhérer aux sentiments de l'évêque et des Jésuites, etc., ont été destitués de leurs emplois, et traités ensuite à la cour comme des étourdis et des brouillons.

" Les gouverneurs-généraux, qui veulent s'avancer ou thésauriser, entendent deux messes par jour, et sont obligés de se confesser une fois en 24 heures. Ils ont des ecclésiastiques à leurs trousses qui les accompagnent partout, et qui sont, à proprement parler, leurs conseillers. Alors les intendants, les gouverneurs particuliers et le Conseil Souverain n'oseraient mordre sur leur conduite, quoiqu'ils en eussent assez de sujet, par rapport aux malversations qu'ils font sous la protection des ecclésiastiques, qui les mettent à l'abri de toutes les accusations qu'on pourrait faire contre eux.

" On nomme les gens par leur nom à la prédication ; on défend sous peine d'excommunication la lecture des romans et des comédies.

" Les conseillers du Conseil Souverain ne peuvent vendre, donner ou laisser leurs charges à leurs héritiers ou autres, sans le consentement du roi. Ils consultent les prêtres ou les Jésuites, lorsqu'il s'agit de rendre des jugements sur des affaires délicates ; mais lorsqu'il s'agit de quelque cause qui concerne les intérêts de ces bons pères, s'ils la perdent, il faut que leur droit soit si mauvais, que le plus subtil et le plus rusé juriconsulte ne puisse lui donner un bon tour. Plusieurs personnes m'ont assuré que les Jésuites faisaient un grand commerce de marchandises d'Europe et de pelletteries du Canada..... Les gentilshommes ont bien des mesures à garder avec les ecclésiastiques, pour le bien et le mal qu'ils peuvent recevoir indirectement.

" L'évêque et les Jésuites font trouver des partis avantageux aux filles nobles.

" Un simple curé doit être ménagé, car il peut faire du bien ou du mal aux gentilshommes dans les seigneuries desquelles il n'est pour ainsi dire que missionnaire, n'y ayant point de cures fixes en Canada. Les officiers entretiennent aussi avec eux de bonnes correspondances, sans quoi ils ne pourraient se soutenir."

Voilà un tableau tracé par un témoin oculaire, un historien de haute valeur, qui nous révèle dans son entier le rôle du clergé et son influence sur nos mœurs au XVI^e et XVII^e siècle, à la veille de la conquête.

Est-ce pour avoir donné cette éducation là au peuple que nous sommes obligés de nous dépouiller ?

De quel droit les successeurs de ces hommes osent-ils donc nous provoquer en se vantant publiquement de ce qu'ils ont fait de nous ?

Voyons maintenant le rôle du clergé en matière d'instruction, et pour cela ouvrons Garneau qui nous donne la clef des documents de cette époque :

" La Congrégation de Notre-Dame possède au-